

Gestion des eaux du site

L'aménagement de l'aire de stationnement a été réalisé avec un revêtement drainant constitué d'une grave concassée 20/40. Ce choix permet de conserver la perméabilité du sol et de favoriser l'infiltration naturelle des eaux pluviales directement à l'endroit où elles tombent.

Les eaux de pluie ne sont donc pas collectées par un réseau d'eaux pluviales. Elles s'infiltrent à travers le revêtement drainant puis dans le sol en place, limitant ainsi le ruissellement de surface et contribuant à la recharge naturelle de la nappe phréatique. Cette solution réduit également les risques de saturation des réseaux d'assainissement et de débordement en cas de fortes précipitations.

Compte tenu de ce mode de gestion, aucun rejet direct des eaux pluviales vers le milieu naturel ou vers le réseau public n'est prévu. Malgré que le terrain soit bordé par un fossé en périphérie de la parcelle, participant au drainage naturel du secteur, les eaux pluviales générées par l'aire de stationnement ne sont pas dirigées vers ce fossé. Grâce au revêtement drainant en grave concassée 20/40, les eaux s'infiltrent directement dans le sol au droit de l'ouvrage. Aucun rejet direct vers le milieu naturel n'est donc prévu, la gestion des eaux étant assurée intégralement à la source.

Conclusion

Le recours à un revêtement drainant en grave concassée 20/40 permet de préserver le cycle naturel de l'eau en limitant l'imperméabilisation des sols. Cette solution constitue un choix favorable sur le plan environnemental, puisqu'elle réduit le ruissellement, favorise l'infiltration des eaux pluviales et diminue les impacts du projet sur le milieu naturel.